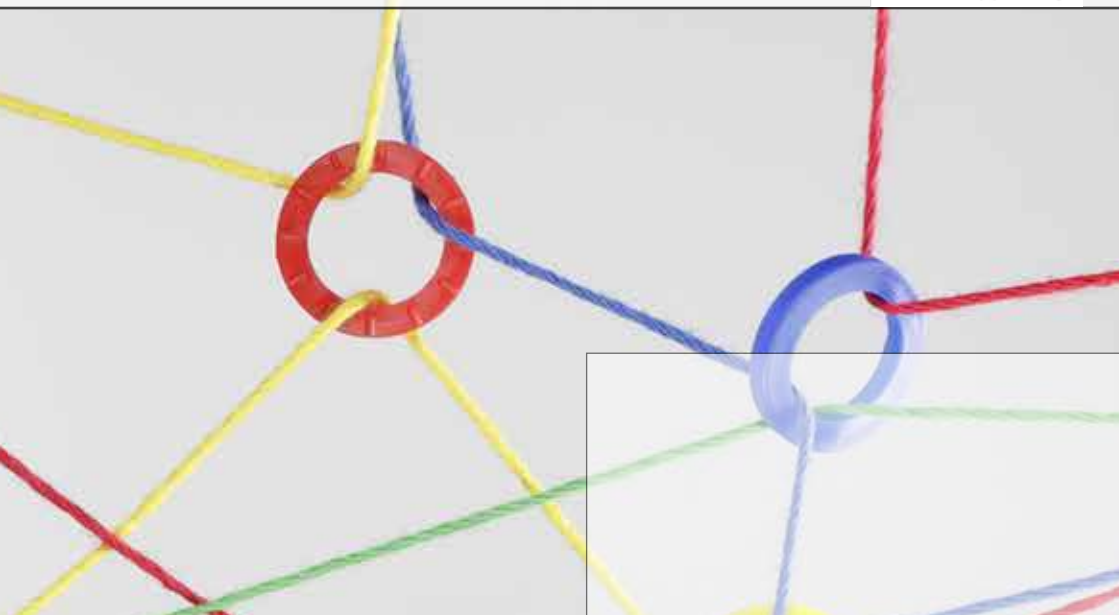


*« Celui qui s'endort en démocratie
Risque de se réveiller en dictature »*
René Cassin



Maison de la Laïcité
de Frameries

LE LIEN

Bimestriel de la Maison de la Laïcité de Frameries asbl

n° 25 - Novembre - Décembre 2016

Bureau de dépôt : 7000 MONS

-

N° d'agrément : P915730.

Éditeur responsable : Max Grégoire, 6/26 rue Bosquêtia, 7080 Frameries



Maison de la Laïcité de **Frameries** asbl

152 Rue de la Libération - **7080** La Bouverie

maisonlaiciteframeries@skynet.be

Tél.: +32 (0) 65 781 153

www.maisonlaiciteframerie.be

A la rencontre de la laïcité pour mieux vivre ensemble

Les nouvelles du monde, l'actualité au quotidien nous interpellent tous.

Comment est-il possible de rencontrer autant de rejets et de haine autour de nous?

La crise économique mondiale, la convoitise omniprésente dans de nombreux conflits conduisent à la violence et aux migrations. Souvent se mêlent à ces déchirements des oppositions identitaires et religieuses.

Face à ces comportements, il est essentiel de revenir à nos valeurs universelles de dialogue, de recherche de la vérité faite de maîtrise de la connaissance et d'émancipation des hommes et des femmes dans une liberté partagée.

Dans son propre intérieur, chacun a droit à sa liberté de conscience, à ses choix philosophiques et religieux. Dans une société éclairée où chacun a droit à la connaissance, conscient de la dimension citoyenne et démocratique, cette liberté doit nous rassembler et nous permettre de mieux vivre ensemble.

Dans ce contrat sociétal, il n'y a pas de place pour le radicalisme et le dogmatisme.

Un pas important vient d'être franchi avec l'émergence des cours d'éducation à la philosophie et citoyenneté. Nous devons en effet garantir à chaque enfant le droit à la connaissance pour qu'il puisse à un moment, faire ses propres choix de réflexion, d'analyse et de pensée.

La laïcité s'inscrit dans cette dynamique et cette logique.

Contrairement à l'idée reçue, la Laïcité n'est pas un club d'athées, de non-croyants même si ceux-là se sentent à l'aise chez nous où la liberté de conscience et le libre examen sont la règle.

Mais au contraire, la laïcité rassemble ceux qui croient en l'émancipation de l'homme à travers la quête de la connaissance, le libre examen et la liberté de conscience. Sur ce chemin, il y a de la place pour tous ceux qui font des choix éclairés et qui se soucient du respect de l'autre dans une compréhension mutuelle.

En cette année 2016, le Centre d'Action laïque a fait évoluer ses statuts et son objet social afin de préciser notre démarche et notre méthode de travail.

En son article 4, le Centre d'Action Laïque définit son objet social ainsi :

«Le CAL a pour but de défendre et de promouvoir la laïcité.

La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse.

Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.»

Dans cette logique, dans ces valeurs et dans ce patrimoine humain, tout le monde est le bienvenu.

Heureux de vous retrouver lors de nos activités.



Chères
amies, chers amis,

Si vous partagez nos convictions laïques
et si vous souhaitez soutenir notre action

N'oubliez pas de renouveler
votre cotisation personnelle 2017
en versant le montant de **10,- €**
au compte **BE23 0682 2267 9691**
de la **Maison de la Laïcité de Frameries** avec
en communication :

COT17 - Nom, Prénom, Adresse.

Merci

De Novembre et Décembre

Voyage d'un jour à Liège

12 Novembre 2016

P.A.F: 50,- €

départ : 8:00 - Retour : +/- 20.00

Zoos Humains: L'invention du sauvage

Parcours Simenon

Pour la première fois en Belgique, est présentée l'exposition: «**Zoos humains. L'invention du sauvage**» créée à l'initiative de la Fondation Lilian Thuram qui a pour objectif d'éduquer contre le racisme et du Groupe de recherche Achac. Ces derniers ont réalisé l'exposition et l'ont spécialement enrichie à l'occasion de son installation à La Cité Miroir à Liège. Cette exposition, sous des formes diverses, a déjà été présentée en France (au musée du quai Branly notamment), en Guyane, en Californie, en Côte d'Ivoire, en Allemagne et en Suisse.



A cette occasion, la Maison de la Laïcité de Frameries vous propose le programme suivant:

08:00 Départ de la Maison de la Laïcité.

10:00 Visite libre de l'exposition

midi Repas

14:30 Parcours Simenon

16:30 Temps Libre

17:30 Retour vers la Maison de la Laïcité.

Georges Simenon a passé son enfance et son adolescence à Liège. Plus tard, reconnu pour l'immensité de son œuvre, il ne dissimulera pas qu'il a souvent puisé son inspiration littéraire dans le souvenir des paysages, des personnages et de l'ambiance de Liège. La promenade invite à retrouver, en compagnie du père de Maigret, cette atmosphère typique du premier quart du XXe siècle, une époque où Liège gagna son surnom de cité ardente. Découverte des lieux de l'enfance et de la jeunesse du grand écrivain. Accès exceptionnel à la Caque reconstituée, lieu de rassemblement des artistes que fréquentait le jeune Simenon, décrit dans le roman «Le pendu de Saint-Pholien». Impossible de ne pas s'y laisser impressionner par l'atmosphère si puissamment évoquée par Simenon.

Notre guide nous fera revivre cette ambiance de la jeunesse de Simenon durant pas moins de 2 heures.



Prix: 50,- €

Inscription obligatoire auprès de
Maison de la Laïcité : 065.78 11 53
maisonlaiciteframeriess@skynet.be

Nos Activités ...

De Novembre et Décembre



Conférence - Débat

Entrée libre

24 Novembre 2016

dés 19.00

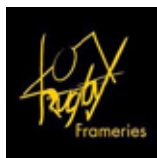
Foi et tolérance à travers le temps : Entre intégrisme et pragmatisme...

Par le professeur **Guy Donnay**

Né en 1933 à Liège, **Guy Donnay** est diplômé en philologie classique et en histoire de l'art et archéologie de l'Université libre de Bruxelles.

Et ce soir, c'est de foi et de tolérance dont il va nous entretenir. Une question qui est toujours d'une brûlante actualité.

L'éclairage du professeur Donnay nous permettra sans aucun doute de mieux appréhender la question.



Repas - Solidarité

au profit du **Rugby Club de Frameries**

25 Novembre 2016

dés 19.30

Dégustation de Vins

Par **Gilles Descamps**

L'esprit du club de Rugby de Frameries repose sur les valeurs de solidarité, d'amitié et de fraternité que relaient ses « anciens ».

Chaque génération prend pour repère celle qui la précède tantôt pour s'en distinguer, en quête de ses propres qualités, en recherche de sa propre identité, mais en respectant toujours lesdites valeurs.

Cet esprit rencontre donc les principes véhiculés par la Maison de la Laïcité de Frameries et c'est pourquoi nous avons souhaité organiser cette action philanthropique et ainsi participer par cette entremise à l'épanouissement de ces jeunes sportifs.

Cette activité sera accompagnée d'une petite restauration.



PAF : 15,- €

Inscription obligatoire avant le 1 décembre

auprès de la Maison de la Laïcité de Frameries



Conférence - Débat

Entrée libre

7 Décembre 2016

dés 19.00

A quoi sert un juge de la Cour constitutionnelle ?

Par **François Daout**

François DAOUT sera notre invité le mercredi 7 décembre prochain afin de nous entretenir du rôle de la Cour constitutionnelle de justice et de ses relations avec les autres instances judiciaires, lors d'un exposé intitulé **«A quoi sert un juge de la Cour constitutionnelle ?»**

Né à Jemappes le 15 septembre 1951, il est licencié en droit de l'UCL et est nommé juge à la Cour constitutionnelle par arrêté royal du 6 janvier 2011

ZOOS HUMAINS: L'invention du sauvage

«On ne naît pas raciste, on le devient»

Lilian Thuram

Pendant près de cinq siècles, l'industrie de l'exhibition humaine va fasciner plus de 1 milliard 400 millions de visiteurs et va montrer en spectacle entre 30 et 35 000 figurants dans le monde entier. Ces mises en scène, premiers contacts visuels entre les cultures, ont tracé une frontière et une hiérarchie entre prétendus «civilisés» et prétendus «sauvages» dans les esprits en Occident.



À travers Zoos humains, les spectateurs appréhendent comment se sont installés les préjugés racistes au temps des grands empires coloniaux. Le racisme est avant tout une construction intellectuelle. L'exposition invite chacun à prendre conscience que l'Histoire nous a conditionnés, de génération en génération, à nous voir avant tout comme Noirs, Blancs, Maghrébins ou Asiatiques.

En proposant cette thématique, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl et l'asbl MNEMA souhaitent mettre en lumière cette réalité historique et permettre une réflexion sur notre propre héritage intellectuel. Il nous paraît important de comprendre comment nos préjugés se sont mis en place pour pouvoir les déconstruire. Nos sociétés doivent apprendre l'idée pourtant simple que la couleur de la peau, le genre, la religion ou la sexualité d'une personne ne détermine en rien son intelligence, la langue qu'elle parle, ses

capacités physiques, sa nationalité, ce qu'elle aime ou déteste. Chacun de nous est capable de croire à n'importe quoi, le pire comme le meilleur.

Cinq siècles d'histoire de l'exhibition

Avec cette exposition inédite, c'est l'histoire de femmes, d'hommes et d'enfants – venus d'Afrique, d'Océanie, des Amériques et parfois d'Europe – pour être exhibés en Occident, qui est racontée. L'Europe, l'Amérique et le Japon vont, pendant près de cinq siècles (1490-1960), les présenter comme de prétendus «sauvages». L'apogée de ce phénomène commence au milieu du XIXe siècle et se poursuit jusqu'à dans les années 1950, en s'incarnant dans une véritable industrie de l'exhibition.

Ce «spectacle» a fasciné nos sociétés occidentales, comptant près d'un milliard et demi de visiteurs et des dizaines de milliers d'exhibés. En Belgique, comme dans les autres pays de l'Europe occidentale, les visiteurs sont allés par millions, de 1885 à 1958, découvrir ceux que l'on nommait des «sauvages». Venus des quatre coins du monde et aussi des colonies belges, ils furent les acteurs de la mise en scène du grand spectacle de l'altérité et légitimèrent la colonisation.



Dans les théâtres, les cirques, les foires, les cabarets, les zoos, les jardins d'acclimatation

A propos de ...

Zoos Humains

et les grandes expositions universelles, nationales ou coloniales, on a inventé le



«sauvage». Il est essentiel de garder à l'esprit que souvent ce «spectacle» a constitué, pour le public, le premier contact avec l'«Autre» au temps où les empires coloniaux se développaient sur les cinq continents.

Un phénomène en Belgique, dans toute l'Europe et dans le monde

C'est à travers ce prisme que des millions de Belges ont, à la manière de leurs voisins européens, forgé leur regard sur les peuples colonisés. Ce n'est compréhensible que si on le met en perspective avec son contexte ; celui de la construction des grands empires coloniaux et de l'émergence des théories racialistes, eugénistes ou ségrégationnistes, dans un temps où les spectacles de masse contribuent à fixer une identité commune en Occident. L'exhibition de groupes humains à une telle échelle demeure une pratique propre aux nations coloniales.

La présence, en ce lieu, de cette exposition est née de la volonté de mieux comprendre les origines et les mécanismes de construction des discriminations et des stéréotypes, 110 ans après la première Exposition universelle de Liège de 1905, où les nations coloniales européennes mirent en scène leurs colonies.

Le Groupe de recherche Achac, composé d'historiens spécialistes de la question coloniale et postcoloniale et la Fondation

Lilian Thuram. Éducation contre le racisme, s'associent ainsi au Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl et à l'asbl MNEMA pour proposer à La Cité Miroir, espace de débat et de culture, le récit de cette histoire oubliée, au carrefour des histoires coloniales, de la science, du racisme et de celle du monde du spectacle...

L'histoire des « zoos humains ».



DOSSIER DE PRESSE DE L'EXPOSITION
ZOOS HUMAINS L'INVENTION DU SAUVAGE,
LA CITÉ MIROIR:

Foi et Tolérance à travers le temps : Entre Intégrisme et Pragmatisme...



Né en 1933 à Liège, **Guy Donnay** est diplômé en philologie classique et en histoire de l'art et archéologie de l'Université libre de Bruxelles, où il a enseigné depuis plus de vingt ans l'histoire de la religion grecque et celle de la pensée scientifique de l'Antiquité.

Parallèlement, le professeur Donnay, qui a participé à plusieurs missions archéologiques en Grèce et en Syrie, a assuré la direction du Musée royal de Mariemont, ainsi que la gestion et l'étude de sa riche collection d'antiquités.

L'expérience acquise dans ces différents domaines lui a permis d'aborder de façon globale et transdisciplinaire l'étude de la religion grecque antique, puis des religions en général.

Son intérêt pour le phénomène religieux remonte à l'adolescence lorsqu'au lycée, sur le conseil d'un de ses professeurs, il lit le Traité d'histoire des religions de Mircea Eliade.

Plus tard, à l'université, il se familiarise avec l'étude comparée des religions, une étude qu'il ne cessera plus de poursuivre et qui sera constamment enrichie par sa participation à des groupes de recherche belges et internationaux.

Il est l'auteur de nombreux livres, dont le dernier édité chez Memogrames, dans la collection «Les Carnets d'Olympe», est intitulé «Les religions. Approche historique à l'intention des non-croyants», jette un éclairage rationaliste, critique mais non polémique sur les religions, du culte des

ancêtres de l'homme de Neandertal aux dérives djihadistes de l'islam, des mégalithes aux négations créationnistes des découvertes scientifiques des derniers siècles.

Cet essai, qui synthétise soixante années d'enquêtes et de réflexions, est écrit par un mécréant, un non-croyant à l'intention première des non-croyants.

En effet, alors que nous assistons depuis quelques décennies au retour du religieux, il semble bien nécessaire d'aider les uns et les autres, croyants comme non-croyants, à mieux comprendre ce phénomène en un temps où il en est abondamment question dans les médias, sur les réseaux sociaux ou encore dans les conversations du Café du Commerce.

Et ce soir, c'est de foi et de tolérance dont il va nous entretenir. Une question qui est toujours d'une brûlante actualité.

En effet, comme le déclarait, dans un article de 1995, intitulé « Intolérance catholique », son collègue, Robert Joly, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Mons et spécialiste du christianisme et de la philosophie de l'Antiquité, « ... l'exclusivisme chrétien, fauteur d'une intolérance très coûteuse pour l'Occident...se situe en ligne directe de l'exclusivisme et de l'intolérance biblique... »

Et de rappeler dans son essai, « Libre pensée sans évangile », que « L'Eglise n'est pas une démocratie, en tout cas pas, si elle est catholique... » car « ...elle ne peut revenir sur ses principes, coulés en chose jugée... », ce qu'un ancien jésuite résumait ainsi « L'Eglise s'est enfermée à double tour en haut d'un donjon et elle a jeté les clefs par la fenêtre ».

A propos de ...

Foi et Tolérance...



Massacre de la Saint-Barthélemy perpétré par les Catholiques

Et c'est peu dire d'une des quatre grandes traditions, l'islam, rongé par un intégrisme et un radicalisme, dont les manifestations violentes accablent aujourd'hui le monde entier au même titre que les guerres de religion ont opposé protestants et catholiques, ravageant toute l'Europe.

L'éclairage du professeur Donnay nous permettra sans aucun doute de mieux appréhender la question.

DANIEL SCLAVON

PRÉSIDENT D'HONNEUR



Vous êtes lecteur !

Devenez rédacteur !

Pratiquons ensemble le libre dire !

A vos plumes, apportez-nous vos idées, faites-nous partager vos expériences, vos découvertes, vos lectures, vos questionnements, vos regrets ou vos espérances.

Et comme disait Raymond Devos:

«Vous savez, les idées sont dans l'air. Il suffit que quelqu'un en parle de trop près, pour que vous les attrapiez !»

Le comité exécutif.

A quoi sert un juge de la cour constitutionnelle ?

Notre conférencier.

Né à Jemappes le 15 septembre 1951, **François Daout** est licencié en droit de l'UCL, promotion 1974. Après une brillante carrière comme avocat au barreau de Mons, de 1974 à 2001, puis de Conseiller suppléant à la Cour d'appel de Mons de 1998 à 2001, il est nommé Conseiller d'Etat en 2001 puis juge à la Cour constitutionnelle par arrêté royal du 6 janvier 2011. Assistant à la faculté de droit de l'UCL de 1974 à 1978, il a également été chargé d'enseignement à l'université de Mons-Hainaut de 1990 à 1999.



Il sera notre invité le mercredi 7 décembre prochain afin de nous entretenir du rôle de la Cour constitutionnelle de justice et de ses relations avec les autres instances judiciaires, lors d'un exposé intitulé «A quoi sert un juge de la Cour constitutionnelle ?»

Alors, pour rappel, qu'est-ce que la Cour constitutionnelle ?

Membres francophones.

Anciens juristes :

Jean Spreutels, président, ULB, Pierre Nihoul, UCL, François Daout, UCL;

Anciens parlementaires :

Jean-Paul Snappe, Ecolo, Jean-Paul Moerman, PRL, Thierry Giet, PS.

A noter que Jean-Paul Snappe qui est né à Frameries le 11 novembre 1951, est devenu sénateur en 1991, député wallon en 1995 et depuis 2006, conseiller communal à Verviers.

Nommé juge à la Cour constitutionnelle en mai 2001, Jean-Paul Moerman, né à Tournai le 14 août 1952 et licencié en droit de l'Université libre de Bruxelles, est bien connu à Mons puisqu'il a exercé comme avocat au barreau de Mons de 1975 à 2000 et y a été conseiller communal, chef du groupe PRL de 1995 à 2000 et député fédéral de 1995 à 2001.

Quant à Thierry Giet, né à Ougrée le 21 juillet 1958, il est licencié en droit de l'Université de Liège, où il a exercé comme avocat de 1981 à 2013. Député fédéral, premier vice-président de la Chambre des représentants, il y a été chef du groupe PS de 2004 à 2013.

Membres néerlandophones.

Anciens juristes :

André Alen, KUL, Luc Lavrysen, Université de Gand, Riet Leysen, KUL.

Anciens parlementaires :

Étienne De Groot, président, étiqueté Open VLD, Erik Derycke, SPA et Trees Merckx-Van Goey, CDN V.



L'organisation de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle de Belgique, qui s'appelait auparavant Cour d'arbitrage, est une juridiction unique spécialisée, indépendante des pouvoirs législatif, exécutif

A propos de ...

La cour constitutionnelle...

et judiciaire et compétente pour apprécier si les normes ayant force de loi sont conformes à la Constitution belge (articles 8 à 32 ainsi qu'aux règles de répartition des compétences entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions.

Créée en 1980, la Cour comprend douze juges, assistés par des référendaires et deux greffiers.

Ces douze juges sont nommés à vie par le Roi sur base d'une liste présentée alternativement par la Chambre des représentants et le Sénat, à la majorité des deux tiers.

La composition de la Cour constitutionnelle belge est fondée sur le principe de la «double parité», les juges se répartissant par moitié entre les groupes linguistique français et néerlandais, l'un d'eux devant avoir une connaissance suffisante de l'allemand.

Dans chaque groupe linguistique, une moitié des juges proviennent du monde parlementaire, avec une expérience de cinq ans au moins comme membres d'une assemblée, l'autre moitié du monde du droit, professeur de droit dans une université belge, magistrat à la Cour de cassation ou au Conseil d'État, ou encore référendaire à la Cour constitutionnelle.

L'âge minimum pour être nommé juge est de quarante ans et les juges sont admis à la retraite à septante ans. Des incompatibilités strictes avec d'autres fonctions, charges et occupations professionnelles sont prévues. Chaque groupe linguistique élit son président, et ceux-ci assumeront à tour de rôle, pour une période d'un an, la présidence de la Cour.

La Cour est assistée de référendaires, au maximum 24, autant de francophones que de néerlandophones, qui sont de grands juristes - souvent professeurs d'Université - recrutés sur concours et de deux greffiers, un de chaque rôle linguistique.

Quelques dossiers examinés par la Cour constitutionnelle.

Euthanasie.

La loi du 28 février 2014 a étendu aux patients mineurs non émancipés la possibilité d'obtenir une euthanasie en ajoutant aux conditions initiales des conditions supplémentaires.



Le recours en annulation dirigé par les associations Jurivie et Pro Vita contre cette nouvelle loi a été rejeté par la Cour constitutionnelle le 29 octobre 2015.

En effet, la Cour a considéré que le droit à la vie, garanti par plusieurs articles de notre Constitution et par des conventions internationales, dont la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, « ne s'oppose pas au principe même de la dépénalisation de l'euthanasie » car « il ne pourrait découler de ces droits fondamentaux une obligation de vivre, imposée à un individu capable de discernement, quelles que soient les circonstances auxquelles celui-ci est confronté », « que dans des matières éthiques, il appartient avant tout au législateur d'apprécier les choix qui doivent être faits » et que « le législateur a pu raisonnablement considérer que les conditions et les obligations précitées, imposées au médecin traitant, garantissent qu'une euthanasie n'est pratiquée que si le patient mineur doté de la capacité de discernement l'a demandée de manière volontaire et réfléchie ».

Port du « voile ».

La Cour constitutionnelle avalidé la loi belge interdisant le «voile intégral» en public, qui allait à l'encontre de plusieurs principes, mettant en jeu la liberté



l'égalité et le vivre-ensemble dans une société démocratique.

En effet, c'est par un arrêt du 6 décembre 2012, que la Cour constitutionnelle de Belgique a rejeté les recours introduits contre la loi du 1er juin 2011 'visant à interdire le port de tout vêtement cachant totalement ou de manière principale le visage.

La Cour met en avant trois justifications fondamentales de la loi. D'abord, le port de vêtements dissimulant le corps et surtout le visage pose un problème de sécurité ; ensuite, il viole le droit des femmes à l'égalité et à la dignité ; enfin, il met en danger les conditions même du vivre-ensemble dans une démocratie libérale.

Emploi.

La Cour constitutionnelle programme la fin de la distinction ouvrier/employé. L'histoire du droit social, c'est aussi l'histoire d'une division : celle des ouvriers et des employés.



A la fin du 19e siècle, la situation des ouvriers, occupés à des travaux lourds et physiques, a été à l'origine de la

question sociale : face aux conséquences désastreuses d'accidents du travail trop fréquents, à la pénibilité du travail des femmes et des enfants dans les mines et à la condition ouvrière en général, le législateur ne pouvait plus refuser d'intervenir.

A l'époque, ce qu'on appelait les «cols blancs», à savoir les employés, étaient peu nombreux et leur situation était jugée moins préoccupante.

Ainsi, s'explique que la première loi sur le contrat de travail, en 1901, ne concernait que les ouvriers et que ce n'est qu'en 1922 que fut adoptée une loi sur le contrat d'emploi donnant un statut aux employés.

Si, en 1978, le législateur a repris les

deux législations en une seule loi, il n'a fondamentalement, rien changé, le critère de distinction, restant le même - l'ouvrier est celui dont le travail est principalement manuel, l'employé celui dont le travail est principalement intellectuel - et, surtout, les différences de statuts ont persisté, l'ouvrier étant toujours considéré comme ne devant pas bénéficier d'une même stabilité d'emploi.

Alors que le rapprochement des statuts a fréquemment été mis à l'agenda des négociations entre patrons et syndicats, devant le manque de résultats, la Cour constitutionnelle, par son arrêt du 7 juillet 2011, a décidé que La différence de statut entre les ouvriers et les employés était devenue injustifiable e devait être considérée comme inconstitutionnelle, le législateur étant prié de finaliser une harmonisation.

Devenir bénévole !

Vous partagez nos valeurs ?

Vous avez du temps libre et vous souhaitez vous rendre utile ? Vous avez le sens de l'écoute ?

Vous appréciez les contacts humains ?

La Maison de la Laïcité de Frameries recherche des volontaires pour collaborer à ces activités et, notamment, pour rejoindre les équipes d'officiants de cérémonies laïques.

Accueil d'enfants dans la vie, dans la cité, dans la famille recomposée Parrainages

Unions libres ou mariages. Anniversaires de mariages : noces d'Argent, d'Or et de Diamant

Funérailles

Nous vous offrons un encadrement professionnel, des rencontres de soutien, un cadre de travail agréable, une équipe dynamique et motivée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter

à l'adresse courriel:

maisonlaiciteframeries@skynet.be

ou numéro de téléphone :

065 771 153.



Des nouvelles de ...

Picardie Laïque et du CAL

Dans « Echos de Picardie », son magazine Été 2016, la régionale du Centre d'Action Laïque publie un très intéressant dossier sur la problématique de l'Égalité.

Vincent Dufoing, directeur, définit d'abord les notions différentes entre Égalité et Équité. Il retrace ensuite remarquablement l'évolution du



Barbara Mourin et Vincent Dufoing

concept d'égalité à travers l'Histoire, du VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ à nos jours, évoquant l'isonomie, règle d'égalité en grec ancien, principe avancé par le politique et réformateur athénien Clisthène, Thomas d'Aquin qui adapte au dogme chrétien l'idée aristotélicienne de justice, John Locke et Thomas Hobbes pour qui l'égalité devient une valeur majeure du XVII^{ème} siècle, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le philosophe allemand Karl Marx qui tout en affirmant que l'égalité est un droit fondamental, déclare que son application est illusoire et, in fine, ce XX^{ème} siècle qui a bafoué le concept par le développement des totalitarismes.

Il complète enfin son analyse en étudiant le principe d'équité et en le confrontant au concept d'égalité et à celui de l'austérité économique et s'interroge sur la prédominance de l'équité par rapport à l'égalité.

Barbara Mourin pose clairement la question : « Voulons-nous vraiment l'égalité ? » En effet, déclare-t-elle avec justesse, en dépit d'une légitime aspiration à l'égalité entre tous les êtres humains, force est de constater qu'il est toujours préférable en ce XXI^{ème} siècle, d'être jeune, riche et en bonne santé que vieux, pauvre et malade...

Lucia Terrasi aborde la problématique de l'égalité de genre, dans une société au sein de laquelle les femmes portent le poids d'une domination masculine ancrée dans

l'Histoire et après avoir défini le concept de genre, évoque le statut de la femme face à l'emploi, face au logement et face à la politique, concluant que l'idéal d'égalité ne sera atteint que si toute notre société, hommes comme femmes, revoit sa manière de penser.

Amina Aijou s'intéresse, elle, à l'égalité à l'embauche, passant en revue les discriminations sur le marché de l'emploi, entre fiction et réalité.

Quant à **Stéphane Mansy**, il se pose légitimement la question de savoir si l'égalité est bien un précepte politique inatteignable en constatant, notamment, les difficultés rencontrées par les sociétés démocratiques à concrétiser ce concept dans leur système juridique et social.



Si vous souhaitez poursuivre votre réflexion, vous pouvez vous procurer « Echos de Picardie » à la Maison de la Laïcité de Frameries ou en téléphonant à Picardie Laïque au 065.70 90 22 ou encore en envoyant un courriel à communication.picardie@laicite.net

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR MLF
PRÉSIDENT DE PICARDIE LAÏQUE

LES ÉVÊQUES PARTENT EN CROISADE : DEUX POIDS, DEUX MESURES !

On se rappellera aisément que l'an dernier, la FAPEO avait appelé les parents à demander la dispense du «cours philosophique», conformément à la décision rendue peu auparavant par la Cour Constitutionnelle qui les avait déclarés facultatifs.

Que n'a-t-on entendu alors ?

La ministre de l'époque avait convoqué manu militari les fauteurs de troubles à s'expliquer en son cabinet, après avoir déclaré que «ce qui est inadmissible, c'est simplement d'avoir des acteurs de l'enseignement qui font pression sur les parents, au mépris des règles du droit scolaire». Alors qu'en l'occurrence, la Fédération des parents de l'enseignement officiel ne faisait que s'adresser à ses ouailles. Que cela plût ou non, elle était dans son rôle.

Or, que voit-on aujourd'hui ?

Que les évêques francophones de Belgique viennent d'envoyer une lettre destinée aux parents de l'enseignement officiel dont un enfant suit le cours de religion catholique pour les inciter à ne pas désertir ce cours.

Les évêques de Belgique partent en croisade.



Lettre des évêques de Belgique aux parents d'élèves inscrits au cours de religion catholique. :

Bruxelles, le 6 juin 2016.

Aux parents dont les enfants sont inscrits au cours de religion catholique

Chers Parents,

Que vos enfants fassent partie du réseau libre catholique ou de l'enseignement officiel (Fédération Wallonie-Bruxelles, Provinces, Communes), cette lettre vous est directement adressée. Elle a pour but de vous informer sur la situation du cours de religion et de vous donner notre avis, en tant qu'évêques de Belgique francophone, à ce sujet.

En effet, depuis la Déclaration de politique communautaire de juillet 2014, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'introduire un cours d'Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté. Dans la même déclaration, il est prévu que les cours philosophiques donnés dans l'enseignement officiel (cours de religion, cours de morale) passent de deux heures/semaine à une heure/semaine.

Par conséquent, dans l'enseignement officiel, le cours de religion catholique fait toujours partie de l'horaire à raison d'une heure par semaine. Dans l'enseignement libre catholique, le cours de religion catholique fait partie de l'horaire à raison de deux heures par semaine.

Nous prenons acte de ces décisions, qui sont le résultat de multiples débats. En même temps, nous nous réjouissons du fait que le cours de religion catholique soit toujours proposé dans les écoles. En effet, supprimer le cours de religion catholique signifierait reléguer les convictions religieuses à la seule sphère privée, ce qui, pour un Etat

démocratique, serait un appauvrissement. Garder un cours confessionnel de religion, c'est inciter chaque religion à se présenter de manière cohérente et pédagogique ; c'est encourager les enseignants et les élèves à s'ouvrir à un esprit critique et à développer une pensée libre ; permettre d'entrer dans une culture de débat avec d'autres convictions religieuses ou laïques ; apprendre à argumenter de manière rationnelle pour présenter un point de vue personnel et enfin, favoriser un meilleur vivre-ensemble. On évite ainsi d'entrer dans la spirale des fondamentalismes et des replis identitaires.

Nous remercions et encourageons sans ambiguïté ceux qui sont engagés dans l'éducation des enfants et des jeunes en enseignant la religion catholique, dans le respect des différences et dans la recherche d'une meilleure cohésion sociale dans notre société multiculturelle. Nous invitons les parents à continuer à inscrire leurs enfants au cours de religion, si ceux-ci étudient dans l'enseignement officiel.

Maintenant que des décisions sont prises, allons de l'avant et faisons pleine confiance à la compétence des maîtres et professeurs de religion catholique. Leur cours contribue au plus grand bien de vos enfants.

Jozef De Kesel, Archevêque de Malines-Bruxelles ; Guy Harpigny, Evêque de Tournai ; Remi Vancottem, Evêque de Namur ; Jean-Pierre Delville, Evêque de Liège ; Jean-Luc Hudsyn, Evêque auxiliaire pour le Brabant Wallon ; Jean Kockerols, Evêque auxiliaire pour la ville de Bruxelles ; Pierre Warin, Evêque auxiliaire de Namur.

Ce qui est scandaleux de la part de la FAPEO serait donc admissible de la part des évêques ?

L'instance catholique s'indigne des méthodes de la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel).



La ministre de l'Education en Fédération Wallonie-Bruxelles, **Joëlle Milquet** (cdH), vient d'envoyer une circulaire dans les écoles officielles leur demandant d'interroger les parents, qui devront signaler si leur enfant choisit religion, morale ou rien en septembre 2015.

En raison d'une décision de la Cour constitutionnelle, l'élève qui le souhaite pourra obtenir une dispense pour l'année 2015 sans devoir se justifier. Cet élève-là aura un trou de 2 heures dans sa grille. Toutefois, à partir de septembre 2016, on en aura fini avec les traditionnelles 2 heures de religion/morale. Ce ne sera plus qu'une heure. Et l'heure libérée sera consacrée à un cours de citoyenneté – qui reste à inventer.

La FAPEO, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel, voit d'un mauvais œil cette circulaire qui revient dans leur chef à «se dévoiler» et permettre ainsi d'«identifier» les convictions des élèves, ce qui est contraire à l'arrêt de la Cour. Elle a envoyé ce 22 avril, par l'intermédiaire des directions des écoles, un courrier à l'attention des parents pour les inviter à choisir l'option 2 du formulaire, «ne souhaite procéder à aucun des choix des cours mentionnés ci-dessus et demande que mon enfant en soit dispensé».

Et c'est aujourd'hui l'instance pour le cours de religion catholique qui s'indigne de la FAPEO, dénonçant une «manipulation manifeste de la consultation» initiée par Joëlle Milquet. L'instance a donc déposé une plainte auprès de la ministre, les méthodes de la FAPEO étant, selon l'instance «illégalles, dénigrantes, et discriminatoires» pour les maîtres de religion et de morale

non confessionnelle, «dont le cours est ainsi - par principe - disqualifié».

Et l'instance d'appuyer sa plainte en avançant deux raisons:

Non-respect du Pacte scolaire 1959 (Art. 8) : *«Abandonner toute manipulation des familles lors d'un choix d'option philosophique avant ou après la date d'échéance du 15 septembre. Le modèle de la déclaration relative au choix de la religion ou de la morale est arrêté par le Roi. Cette déclaration mentionne expressément la liberté entière que la loi laisse au chef de famille et l'interdiction formelle d'exercer sur lui une pression quelconque à cet égard et les sanctions disciplinaires dont cette interdiction est assortie;...»*

Non-respect de la Circulaire de rentrée 4918 du 27 juin 2014 (4.3.2.) : *«Conformément à la loi, le choix des parents entre ces cours est entièrement libre. Il est formellement interdit à quiconque d'exercer une pression à cet égard, quelle qu'elle soit»*. L'instance attend une «réaction très ferme à l'égard des P.O» de la part de la Ministre de l'Education Joëlle Milquet.

Voici le document en question de la FAPEO.

Cours de religion, de morale non confessionnelle ou dispense : que choisir ?

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élèves,

Depuis 1998, la FAPEO revendique un cours commun obligatoire de 2 périodes hebdomadaires qui ne séparerait plus les élèves par conviction philosophique et qui garantirait, entre autres, à tous une formation sur la diversité des courants de pensée philosophiques.



Suite à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 12 mars 2015 reconnaissant le droit pour chaque parent d'obtenir sur simple demande, non motivée, une dispense de suivre le cours de religion ou de morale non confessionnelle, un mécanisme de dispense sera mis en oeuvre dès l'année scolaire 2015-2016.

Dans un souci d'organisation, la Ministre de l'Éducation souhaite avoir une estimation des demandes de dispense qui seront sollicitées. À cet effet, vous recevez de l'école un formulaire de choix à compléter.

Ceci ne constituant qu'un sondage – vous serez amené à déclarer votre choix définitif à la rentrée selon la procédure prévue par votre école –, si, quelles que soient vos convictions, vous partagez l'idée et souhaitez soutenir l'organisation de ce cours commun pour vos enfants et donc l'ensemble des enfants, nous vous invitons à choisir l'option 2.

Choisir l'option 2 – « ne souhaite procéder à aucun des choix des cours mentionnés ci-dessus et demande que mon enfant en soit dispensé » –, c'est :

- envoyer un signal fort pour une réforme des cours de religion et de morale, plutôt qu'une demande de dispense ;
- demander l'organisation d'un véritable cours commun d'éducation philosophique, éthique et citoyenne ;

– offrir à tous les élèves une formation de qualité en la matière et encadrée par un personnel qualifié.

En vous remerciant, Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves, pour votre attention.

Luc Pirson,
Président de la FAPEO

Le silence de la (nouvelle) ministre de l'Éducation sur cette différence de traitement est interpellant.



Notre ami, Luc Pirson, Président de la FAPEO, administrateur de Picardie Laïque.

Point de convocation manu militari des évêques place Surllet de Chokier. Pas de déclaration outrée à la presse comme le fit jadis la ministre précédente (Joëlle) alors que cette sortie épiscopale s'apparente à une violation pure et simple de la séparation des Églises et de l'État. Enfin, le chemin suivi par cette missive pour parvenir aux parents pose également question. Est-ce le rôle des inspecteurs et enseignants du cours de religion de relayer ce genre de courrier via le cartable des élèves de l'école officielle, comme l'explique à mots à peine couverts Tommy Scholtès, porte-

parole des évêques ? Et en quoi l'association des parents de l'enseignement catholique, eux aussi destinataires de ce courrier, sont-ils concernés ?

Revenons au contenu de cette lettre. À première vue, elle paraît bien anodine et pourrait même passer, si l'on n'en connaissait pas l'auteur et que l'on ignorait les références au cours de religion catholique, pour un plaidoyer en faveur du cours commun de philo et de citoyenneté...

Au-delà de cette iconoclaste similitude, de quoi les évêques se mêlent-ils ?

À quel titre tentent-ils d'influencer les parents d'un réseau que ces derniers ont précisément choisi pour ne pas dépendre de la volonté du clergé ? Cette ingérence dans la gestion de l'enseignement public nous pose question. Jamais le mouvement laïque ne se serait permis de contacter les parents du libre confessionnel sur des questions convictionnelles !

Cette initiative malheureuse a quelques précédents dans l'actualité: l'annonce par Étienne Michel, patron du SEGeC, de l'organisation prochaine d'un cours de religion islamique dans l'enseignement catholique; la retape faite par la ministre pour une formation dite «philo-théo» par des enseignements et des textes catholiques dont cette particularité fut pudiquement cachée; et la récente découverte de la présence, dans l'enseignement officiel, d'officines fondamentalistes venues prêcher contre l'avortement dans le cadre d'un prétendu cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Et maintenant, voici que les professeurs de religion catholique, peut-être appelés à donner demain un cours de citoyenneté supposé neutre, s'érigent en dispensateurs de la bonne parole épiscopale...

De qui se moque-t-on?



La (nouvelle) ministre francophone de l'Enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles, Marie-Martine Schyns.

Des nouvelles de ...

Picardie Laïque et du CAL

Dans cette optique, il nous faut souligner l'extrême ambiguïté de deux phrases extraites de la fameuse lettre des évêques aux parents: «Nous nous réjouissons du fait que le cours de religion catholique soit toujours proposé dans les écoles. En effet, supprimer le cours de religion catholique signifierait reléguer les convictions religieuses à la seule sphère privée, ce qui, pour un État démocratique, serait un appauvrissement»: d'abord, il n'a jamais été question de le supprimer, puisque la Constitution l'impose, mais de le rendre facultatif, comme le demande la Cour Constitutionnelle. Mais nous expliquera-t-on en quoi un cours de religion catholique plutôt qu'un cours de citoyenneté dans l'enseignement officiel renforce la démocratie? Et celle-ci: «Maintenant que des décisions sont prises, allons de l'avant et faisons pleine confiance à la compétence des maîtres et professeurs de religion catholique. Leur cours contribue au plus grand bien de vos enfants».

Confiance pour quoi ? Pour assurer la neutralité du cours de citoyenneté ou pour le rendre conforme aux souhaits des évêques ?



Communiqué de presse du Centre d'Action Laïque en date 10.06.2016

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

Réflexions ...

DU SAVOIR AU ... SAVOIR-ÊTRE



Le chef de file du CDH, **Benoît Lutgen**, a proposé vendredi d'instaurer un «*parcours citoyen*» obligatoire que les jeunes de 18 à 35 ans devraient accomplir dans le secteur associatif pour une durée

de cent jours.

«*Cette initiative veut répondre aux enjeux majeurs que sont l'apprentissage de nos valeurs fondamentales et le renforcement de la citoyenneté.*»

Proposition opportuniste ?

Réfléchissons à partir de l'exemple français.

Enquêtant en France sur les attitudes des adolescents à l'égard de la vie en société, l'Education nationale a constaté chez ceux-ci de très forts progrès dans la connaissance des lois et du fonctionnement des institutions.

Mais, paradoxalement, l'étude a aussi révélé une importante dégradation des comportements civiques.

Ainsi, une large majorité des jeunes interrogés considèrent-ils qu'il ne faut obéir aux lois que si, et seulement si, on est d'accord avec elles. Ce qui signifie qu'il ne suffit pas de savoir pour adhérer.



Et, dans son livre, «**Ecole, terrain miné**», Carole Diamant, professeur de philosophie, soulignait, avec un certain effroi, la schizophrénie, présente chez un grand nombre d'élèves, capables de réciter les valeurs issues de la philosophie des Lumières sans en penser un traître mot !

Qu'est-ce à dire ?

Tout d'abord, que notre arrogance culturelle refuse d'admettre que la raison logique ne convainc plus, ne fait plus systématiquement recette et que, si l'école continue à diffuser les savoirs, elle n'arrive plus, ou, en tout cas, de plus en plus difficilement, à porter les valeurs universelles.

En effet, si l'école reste bien le lieu de transmission des connaissances, elle ne semble plus être en mesure d'être le lieu de construction du «*vivre-ensemble*». Or, ce dont notre société a un urgent besoin, ce n'est pas d'une école où l'on étudie Voltaire, Rousseau et quelques autres pour réussir l'épreuve de philosophie, mais pour interioriser, notamment, les valeurs de tolérance et le refus des fanatismes.

Ce n'est pas non plus un lieu où l'on se gave de formules mathématiques pour réussir brillamment des études scientifiques, mais pour mieux comprendre le monde qui nous entoure et les mystères de la nature.

In fine, une école qui ne sert pas seulement à maîtriser les savoirs mais qui, aussi et surtout, apprend le savoir – être. Un beau, mais vaste et difficile, projet éducatif qu'elle ne peut, sans doute pas ou plus, assumer seule.

Voilà pourquoi le projet de Benoît Lutgen, selon des modalités à définir, prend tout son sens si l'on veut qu'arrivés à l'âge adulte, les citoyens ne considèrent pas le civisme comme une option.



DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

Réflexions ...

Le danger de la paupérisation des classes moyennes en Europe.



Figaro - 1 juil. 2016 – Vero Nguyen – Professeur HEC Paris

La paupérisation des classes moyennes, le déclassement de leurs franges inférieures, la précarisation et l'insécurité sociale, la polarisation de la société avec la montée des inégalités, sont des faits établis dans tous les pays occidentaux (cf. les Cahiers Français, Janvier 2014). Entre 1980 et 2010, les Anglais ont ainsi vu le nombre de ménages pauvres augmenter de 60%, les ménages riches progresser de 33%, alors que le nombre de ménages aux revenus moyens diminuait de 27% (The Guardian, 7 mars 2015).

En trente ans, l'Union Européenne a délibérément sabordé son modèle social, sans même avoir la satisfaction de contribuer à la diminution des inégalités sur la planète. Le coefficient de Gini, qui mesure l'inégalité dans le monde sur une échelle de 0 à 1, est resté figé à un niveau élevé de 0,7, et ceci malgré la hausse ininterrompue de la richesse produite. Entre 1988 et 2008, la moitié de la population mondiale a certes vu son revenu moyen progresser (entre +2% et +3% par an) mais une minorité de privilégiés s'est accaparée l'essentiel des bénéfices de la croissance (Banque Mondiale, novembre 2012). Autrement dit, le sacrifice des classes moyennes européennes et nord-américaines n'a pas servi à créer une gigantesque classe moyenne mondiale.



Réunion des dirigeants des principaux pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

En imposant le libre-échange, en généralisant la concurrence à toutes les activités, en

refusant de protéger ses industries, même contre les pratiques les plus déloyales, comme nous l'avons montré dans le cas emblématique des téléviseurs (Figaro du 3 février 2016), l'Europe a organisé un incroyable transfert de richesses de la moitié de sa population vers la frange des 15% les plus fortunés des pays émergents.

Il était illusoire de croire que les bienfaits de la croissance allaient se répandre dans toutes les couches de ces sociétés. Les nantis de ces nouveaux pays riches n'avaient aucun intérêt à laisser monter les salaires de leurs compatriotes, s'ils souhaitaient préserver leur avantage de coûts dans la compétition mondiale.

Quant aux entreprises européennes confrontées à cette hyper-compétition, deux voies s'offraient à elles, afin de ne pas être balayées par leurs concurrents à bas prix.

Soit elles cultivaient un avantage de coûts qui leur permettait de résister aux offensives sur les prix, soit elles développaient leur capacité à faire payer un premium pour leur marque, leur qualité ou leur innovation. Dans la course aux prix les plus bas, les entreprises occidentales partaient avec un handicap majeur, lié au coût de leurs employés, à la fiscalité et aux contraintes environnementales. Il leur a donc été très difficile de mettre en œuvre des stratégies de domination par les coûts, sauf à délocaliser leur production...

Restait enfin la voie de la différenciation, pour tous les produits ou services qui n'étaient pas devenus des « commodités ».

Certaines entreprises, majoritairement implantées en Europe du Nord, sont ainsi parvenues à répercuter leurs surcoûts à leurs clients, à l'image de la machine-outil allemande. Au total, les secteurs pourvoyeurs d'emploi en Europe appartiennent aujourd'hui



Un exemple, parmi beaucoup d'autres, de délocalisation industrielle.

à deux catégories : les activités non délocalisables (presque tous les services mais aussi le BTP) et celles qui ont réussi à échapper à la guerre des prix grâce à leur différence.

Certains pays européens, au premier rang desquels l'Allemagne, ont clairement réussi leur stratégie de différenciation et ont maintenu la part de l'industrie dans leur PIB à plus de 30% (contrairement à la France ou au Royaume-Uni). Pour les autres, la mondialisation s'est traduite par une désindustrialisation et un appauvrissement.

Les tribulations des classes moyennes européennes ne se limitent malheureusement pas à la destruction de l'emploi industriel, au surtravail qui doit être fourni pour « garder son job », au sous-travail contraint, ou à la pression sur les salaires. Elles ont été aggravées par les politiques monétaires de baisse des taux d'intérêt qui ont fait flamber les prix immobiliers depuis le début des années 2000.

Pour lutter contre les dégâts que les politiques d'intensification de la concurrence avaient volontairement causés (désindustrialisation et baisse des profits pour toutes les entreprises qui ne jouissaient pas d'un avantage compétitif ou d'une rente de situation), la Banque Centrale Européenne a mené des politiques de soutien à l'activité, en baissant les taux d'intérêt, jusqu'à les laisser sombrer en territoire négatif. Comme si le chef Sioux, après que ses valeureux archers aient été décimés par l'artillerie américaine, offraient aux survivants du bois à profusion pour qu'ils reconstituent leur stock de flèches et repartent au combat.

Nous ne sommes pas dans Avatar. Ces mesures ont manqué, de façon prévisible,

leur objectif initial qui était le financement de l'investissement productif (devenu insuffisamment rentable ou trop risqué), mais alimenté différentes bulles, dont la bulle immobilière.

Conséquence : sauf chez les gagnants de la mondialisation, les classes moyennes ont non seulement de plus en plus de mal à trouver un emploi correctement rémunéré, mais elles ont de plus en plus de mal à se loger.

Dès lors, il n'est guère surprenant qu'elles expriment leur colère et leur volonté de stopper la dynamique à l'œuvre avec des votes iconoclastes, qui laissent les élites médusées



Affiche des élections présidentielles en 1932.

Or, et c'est bien là le danger, l'Histoire nous a appris que les mouvements fascistes ont en commun d'avoir pu capter et canaliser le mécontentement des classes moyennes et de la bourgeoisie qui finirent pas rejeter les systèmes économiques et sociaux existants afin de conserver leurs privilèges.

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

L' Autriche, terreau de l'extrême-droite ?

Coup de tonnerre !

La Cour constitutionnelle autrichienne a invalidé pour irrégularités le résultat du second tour de l'élection présidentielle, disputé le 22 mai, qui a vu le candidat Norbert Hofer échouer de très peu face à Alexander Van der Bellen.

Des résultats dont le score qui avait déjà de quoi nous interpeller mais qui, maintenant, sont entachés de suspicion...

Rappelons, en effet, que Norbert Hofert, le candidat du parti d'extrême-droite, Freiheitliche Partei Österreichs, FPÖ, (Parti autrichien de la Liberté) avait réussi à capitaliser 49,7 % des voix et que ce n'était que d'une très courte tête que l'écologiste Alexander Van der Bellen avait remporté cette élection, suite notamment aux 900.000 votes par correspondance qui avaient fait pencher la balance en sa faveur.

Des votes dont le dépouillement est, aujourd'hui, remis en question.

Il nous a dès lors semblé intéressant de nous pencher sur la position de l'extrême-droite en Autriche.



Alexander
Van der Bellen

Cette percée de l'extrême-droite autrichienne est le reflet de la résurgence des partis nationalistes et populistes qui, depuis quelques années déjà, refont surface dans toute l'Europe, comme c'est le cas en France avec le Front National, en Hongrie avec le Jobbik de Viktor Orban ou encore en Belgique avec le Vlaams Belang et son allié objectif, la NVA, pour n'en citer que quelques-uns.

Ces partis surfent sur la vague des migrants, ces dizaines de milliers de réfugiés qui affluent sur le Vieux Continent, et profitent de la crise économique pour élargir leur emprise sur un électorat apeuré par des lendemains incertains.

Mais si ces partis ont des spécificités propres, ils ont en commun de plonger leurs

racines dans l'idéologie des années noires du siècle passé, ces années 30 et 40 qui ont vu les régimes totalitaires et fascistes ensanglanter le monde entier.

Une idéologie qui, par exemple, permet au fondateur du Front National, Jean-Marie Le Pen de qualifier les chambres à gaz de « détail de l'histoire » ou à des ministres NVA d'entretenir des relations avec de peu fréquentables membres parti nationaliste flamand VNV, proche du parti nazi NSDAP avec lequel il a entretenu des relations dès avant la seconde guerre mondiale.

Et dans ce domaine l'histoire contemporaine de l'Autriche est tout à fait symptomatique.

Selon Marc Lacheny, Maître de Conférences en littératures

allemande et autrichienne à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, la communauté de langue de l'Autriche avec l'Allemagne, ainsi que la volonté affichée par certains, notamment par les sociaux-démocrates autrichiens emmenés par Otto Bauer, de voir se réaliser le rattachement de ce pays à l'Allemagne, finalement imposé brutalement en 1938 – mais préparé minutieusement par un gentlemen's agreement entre Adolf Hitler et Kurt von Schuschnigg en juillet 1936 –, ont longtemps contribué à occulter les spécificités à la fois politiques et culturelles de ce pays.

Et, contrairement à l'Allemagne, l'Autriche n'a entamé que tardivement, après des années voire des décennies de refoulement, un véritable travail de mémoire sur les heures sombres de son histoire au XXème siècle.



Theo Franken,
ministre NVA de l'Intérieur,
fête l'ancien collaborateur,
membre du VNV, Bob Maes

Les années ayant suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale sont, en effet, marquées en Autriche par une véritable politique de l'oubli. Le premier paragraphe de la «Déclaration de la conférence de Moscou» signée le 30

octobre 1943 par la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS, et stipulant que l'Autriche avait gravement souffert du

national-socialisme, constitua le fondement de l'idéologie politique officielle du pays après la guerre et le point de départ du « mythe de la victime » prôné par de nombreux hommes politiques.

«Les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et des États-Unis d'Amérique sont tombés d'accord pour décider que l'Autriche, première nation indépendante victime de l'agression hitlérienne, devra être libérée de la domination allemande. Les trois gouvernements tiennent pour nulle et non avenue l'annexion imposée à l'Autriche par l'Allemagne le 15 mars 1938. [...] Les trois gouvernements déclarent que leur désir est le rétablissement d'une Autriche libre et indépendante. En conséquence, leur intention est d'ouvrir au peuple autrichien lui-même – ainsi qu'à ceux des États voisins qui se trouvent devant des problèmes similaires – le chemin de la sécurité politique et économique, seule base solide pour une paix durable».

Il faut néanmoins préciser que le troisième paragraphe de cette même déclaration soulignait tout aussi clairement que l'Autriche, en participant à la guerre aux côtés de l'Allemagne nazie, portait une responsabilité historique particulièrement lourde qu'elle ne pouvait évacuer d'un simple revers de main.

«Toutefois, l'Autriche doit se souvenir qu'elle porte une responsabilité à laquelle elle ne saurait se soustraire, pour sa participation à la guerre aux côtés de l'Allemagne hitlérienne. En conséquence, lors du règlement final, la part qu'aura prise l'Autriche à sa propre libération devra inévitablement entrer en ligne de compte».

À la faveur du Traité d'État de 1955, qui restaura sa souveraineté et d'où les Alliés rayèrent, à sa demande, la « clause de coresponsabilité » (Mitverantwortungsklausel) initialement prévue dans le préambule, l'Autriche acheva de se poser en victime de l'Anschluss : reconstruction consensuelle et développement du tourisme devinrent alors les maîtres mots d'une politique placée sous le signe non pas de la « maîtrise du passé » (Vergangenheitsbewältigung), mais de son « refoulement » (Vergangenheitsverdrängung).

Il est évident que la position de victime de l'Allemagne hitlérienne s'avérait extrêmement commode pour la jeune République d'Autriche qui fonda dès lors son identité sur le refoulement collectif du passé et s'exonéra, par là-même, de toute forme de culpabilité dans les crimes du nazisme.

Ce déni alla jusqu'à la promulgation, en 1948, d'une amnistie en faveur d'anciens membres autrichiens du parti nazi (500.000 personnes environ), un moyen pour les grandes formations politiques de l'époque de se doter d'un important vivier d'électeurs potentiels. On connaît aussi les jugements pour le moins cléments prononcés contre d'anciens nazis et leur réintégration rapide dans la société et l'appareil d'État autrichiens.

La période de restauration et de reconstruction consensuelle qui s'amorce dans le pays à partir de 1955 se caractérise donc par une vive, voire massive aversion envers tout ce qui relève du domaine «allemand», de sorte que les crimes nazis se voient eux aussi présentés comme un «problème» spécifiquement allemand – et non autrichien.



Les Viennois accueillent triomphalement Hitler en mars 1938.

Dès lors, l'objectif était de mettre «entre parenthèses», ou même d'enterrer la question du nazisme pour se concentrer sur la fondation d'un véritable État autrichien. Cela signifiait, aux yeux des restaurateurs d'une magnificence perdue, revenir – au mépris de l'ineffaçable césure constituée par le nazisme – à l'héritage culturel d'avant la Seconde Guerre mondiale (notamment à l'époque de la monarchie).



L'Autriche champêtre.

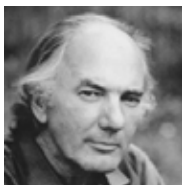
Il s'agissait en particulier de célébrer les valeurs «éternelles» de l'Autriche : c'est ainsi que fleurirent les «films et romans du terroir»

(Heimatfilme und -romane), permettant au pays d'exalter sa culture passée (notamment musicale et littéraire) et de se présenter comme un lieu mythique, appelé plus tard l' « île des bienheureux », pour mieux occulter la douloureuse question de l' «*austrofascisme*» et du Troisième Reich.

Au sein de la littérature également, ce «*consensus de l'oubli*» fut favorisé par la réhabilitation rapide d'écrivains qui furent pro-nazis. A titre d'exemple, la plus haute distinction littéraire du Land de Styrie, le Prix Peter Rosegger, fut décernée à des hommes n'ayant pas fait mystère de leur sympathie pour le nazisme : Max Mell en 1951, Franz Nabl en 1953, Paul Anton Keller en 1955, Bruno Brehm en 1962.

Le refus de ce consensus se fit alors sentir moins dans le discours des hommes politiques qu'au sein des mouvements intellectuels et, en particulier, littéraires. Dans le climat extrêmement conservateur de l'époque, la «*jeune génération*», l'avant-garde et les textes critiques, considérés comme choquants ou provocateurs, se virent longtemps rejetés et abaissés au rang

de «littérature de pacotille, sale et lubrique» (Schmutz- und Schundliteratur), dénomination qui perdurera d'ailleurs jusqu'aux années 1980-1990 avec notamment la mise au ban par les conservateurs autrichiens des textes de Thomas Bernhard et d'Elfriede Jelinek.



Thomas Bernhard et Elfriede Jelinek

Avec «Président Vent du Soir» (Präsident Abendwind, 1986), Jelinek écrivit un «dramuscule» ayant là encore pour sujet l'amnésie des Autrichiens s'agissant de leur passé, mise en lumière cette fois par l'élection à la présidence de la République autrichienne en 1986 de Kurt Waldheim (1918-2007) qui avait pris soin de taire son passé nazi : officier de la Wehrmacht, il ne reconnut que sur le tard avoir appartenu à une unité responsable de nombreuses exécutions dans les Balkans.

Au milieu des années 1980, «l'affaire Waldheim» eut pour conséquence de faire éclater au grand jour le scandale du mensonge généralisé sur le passé et d'imposer la révision de l'interprétation officielle de l'histoire du pays. Elle eut également pour effet de relancer, en Autriche et à l'étranger, le débat sur la face cachée de l'histoire de l'Autriche au XX^{ème} siècle, sur l'austro-fascisme (voire l'austro-nazisme), sur la dénazification manquée et sur le travail de mémoire mené par quelques-uns dans les années 1950-1960. Par leur travail novateur sur le matériau linguistique, que l'on peut concevoir comme une réponse au langage officialisé par le régime hitlérien, des écrivains comme Jandl, puis Bernhard et Jelinek ont démontré avec force la nécessité de ce travail de mémoire que l'Autriche d'après-guerre avait si soigneusement éludé.

L'élection de K. Waldheim à la présidence de la République autrichienne en 1986, puis l'entrée de l'extrême droite (conduite alors par Jörg Haider) dans le gouvernement fédéral en 2000 ont fait que la majeure partie de la littérature autrichienne a pris la forme d'un réquisitoire contre le passé refoulé et les turpitudes du présent ; ces deux événements ont également largement contribué à ce que les Autrichiens acceptent de reconnaître le rôle joué par leur pays sous le Troisième Reich.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'Autriche est-elle enfin parvenue au terme de son «devoir de mémoire», a-t-elle surmonté le «consensus de l'oubli» et, ainsi, véritablement assumé son passé ? Dans le domaine politique, sans aucun doute moins nettement que dans le domaine littéraire car les scores remportés aux élections par les formations populistes d'extrême droite, le FPÖ et le BZÖ, semblent témoigner de la persistance d'un immense



Kurt Waldheim

Jörg Haider

Norbert Hofer

terreau national-populiste en Autriche, comme vient encore de le démontrer l'élection à la Présidence de la République.

Cette ambiguïté et ces contradictions entre un passé lourd à porter et la nécessité de se confronter à lui reste éminemment palpables dans la société autrichienne et reflètent une tension profonde, manifestement inhérente à l'histoire culturelle autrichienne, entre conservatisme et modernité, et c'est pourquoi aujourd'hui, il est indispensable de questionner le passé pour mieux affronter le présent : ne s'agit-il pas là d'une exigence à la fois historique, politique et éthique qui ne concerne pas seulement l'Autriche ?

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

Réflexions ...

Dietrich Eckart,

l'inspirateur antisémite d'Adolf Hitler



Soixante-dix ans après la mort d'Adolf Hitler, l'Institut d'histoire contemporaine de Munich a publié, le 8 janvier 2016 une édition critique de «Mein Kampf», en deux volumes, 1 948 pages, riche de 3.500 notes explicitant le texte original de ce livre écrit en 1924 et 1925 par le fondateur du nazisme, huit ans avant son arrivée au pouvoir en janvier 1933 (1).

Avec la publication de ce livre, qui a été diffusé en Allemagne à 12,4 millions d'exemplaires avant 1945, l'immense majorité de ceux-ci ayant été vendus, il est vrai, après 1933, et qui, nous n'en doutons pas une seconde, recueillera un succès de librairie considérable auprès des historiens comme des curieux mais aussi auprès des nostalgiques du IIIème Reich, des partisans du complot judéo-maçonnique et autres nationalistes en herbe, il nous a semblé intéressant de revenir sur les origines antisémites de la pensée de l'oncle Adolf.

En effet, c'est lorsqu'il prend en main la révolution allemande qu'Hitler en fait une révolution antijuive et bien que l'antisémitisme s'intensifiât depuis plus de cinquante ans en Allemagne – mais pas seulement – ce fut Hitler qui en fit un vecteur politique, un choix judicieux aux yeux du public qui allait lui réserver un accueil triomphal.

Toutefois, et s'il est incontestable qu'Hitler possédait des prédispositions psychologiques antisémites, forgées dans sa prime jeunesse lors de son époque viennoise, ces dimensions restaient vagues et non formulées, et ce n'est que lorsqu'il s'établit à Munich au début des années 20 qu'il allait puiser ses certitudes dans un fonds idéologique que prêchaient

les représentants du mouvement völkisch, et qu'il allait théoriser dans « Mon Combat ». (2)

Lorsqu'il arrive à Munich, ville dans laquelle il va participer à la vie intellectuelle des indigents, son antisémitisme naissant va s'exacerber au contact de **Dietrich Eckart**, dont il demeurera proche jusqu'en 1923, date de la mort de ce dernier.



Dietrich Eckart



Exemplaire de la revue völkisch et antisémite « Auf Gut Deutsch »

Alors qu'il en est encore à l'époque à ses premières tentatives dilettantes en politique, Hitler va subir l'influence de cette importante personnalité du mouvement völkisch, rédacteur en chef de la revue « Auf Gut Deutsch » à laquelle collaborait déjà **Alfred Rosenberg**, qui deviendra l'idéologue du parti nazi et sera pendu

comme criminel de guerre à l'issue du procès de Nuremberg (4).

Comme le souligne l'historien américain George Lachmann Mosse (3), Eckart exerça, en effet, une forte influence sur l'évolution de la dynamique antisémite dans les rangs du parti des travailleurs, le NSDAP, récemment constitué et conforta



Alfred Rosenberg

Hitler dans son aversion pour les Juifs, un peuple étranger, mystérieux et accapareur, complétant ses idées dans certains domaines, créant un terrain encore plus fanatique pour

leur développement dans d'autres domaines.

Eckart fit en sorte que la question juive transcende toutes les autres et que dans l'esprit de son disciple, la suppression de la menace juive devint la condition sine qua none à la résurrection du peuple allemand, car les Juifs exerçaient leur domination dans le monde entier en privant l'humanité de son âme sensible, en injectant le froid sérum matérialiste du judaïsme dans les institutions

et en conspirant pour s'emparer du pouvoir.

Et Eckart réussit davantage que tout autre à façonner l'idéologie antisémite de Hitler dès lors qu'il trouva un disciple avide d'apprendre, prompt à comprendre et suffisamment résolu pour mettre en application les convictions de son maître.

Il allait ainsi contribuer de manière essentielle à la viabilité d'un national-socialisme naissant, avec les suites que l'on connaît.

DANIEL SCLAVON

PRESIDENT D'HONNEUR

(1) La sortie d'une version française de Mein Kampf en 2018, annoncée par un communiqué laconique de Fayard, enflamme le débat dans les milieux universitaires, littéraires et politiques de l'Hexagone.

(2) Le mouvement völkisch, qui désigne un courant allemand du 19ème, est un mélange d'ethnisme, du culte du terroir, d'ésotérisme, de fascisme, de culte de la violence... Dans la vieille version, on le traduit par racisme, qui restreint son sens. On le traduit aujourd'hui par "ethno-nationalisme".



(3) George Lachmann Mosse (Berlin 1918, Madison, Wisconsin, 1999), est un professeur d'université formé à Harvard. Américain d'origine allemande, cet historien des mentalités a exercé une forte influence sur les historiens du fascisme et du nazisme dans le monde anglo-saxon et en Allemagne

(4) Pour approcher la personnalité d'Alfred Rosenberg, lire l'excellent roman philosophique de Irvin D. Yalom, « Le problème Spinoza », paru en Livre de Poche en 2014.

Un peu de poésie dans ce monde de brutes

«Si j'avais su»

Jean de l'Etoile...
Luc des Ardennes.

*Si j'avais su qu'il y avait des saisons,
J'aurais choisi de naître papillon,
Pour sortir de ma coque chrysalide,
En nymphe m'offrir aux cieux limpides.*

*Si j'avais su qu'il y avait la haine,
J'aurais choisi de naître Madeleine,
Pour pleurer les innocentes victimes,
Mortes en terres d'horreurs anonymes.*

*Si j'avais su qu'il y avait la violence,
J'aurais voulu naître ambulance,
Pour secourir toute cette misère,
Répandue par les hommes sur la terre.*

*Si j'avais su qu'il y avait le racisme,
J'aurais voulu naître en mimétisme,
Pour ressembler à tous les humains,
Sur une planète main dans la main.*

*Si j'avais su qu'il y avait la guerre,
J'aurais voulu rentrer sous terre,
Pour devenir graine d'oranger,
Et fleurir au monde tous les étés.*

*Mais je suis né humain et souvent je rêve,
Que d'autres hommes prendront la relève,
Pour que le monde dans un élan de bonté,
Retrouve le visage d'une belle Humanité.*

La fête au Bouc, Mario Vargas Llosa

Le Roman.

Mario Vargas Llosa
Prix Nobel de littérature
La fête au Bouc



L'histoire de l'Amérique latine est semblable à un visage couturé dont les cicatrices ne s'effaceront jamais. Ce visage, Mario Vargas Llosa le parcourt de livre en livre, visitant les multiples champs de la littérature avec une réussite qui en fait l'un des écrivains majeurs de notre temps.

« *La fête au Bouc* »

livre politique, violent et dénonciateur à bien des égards, nous plonge dans le rêve finissant du tyran Rafael Leonidas Trujillo, despote sanguinaire de la République dominicaine entre 1930 et 1961.

Il met en scène une avocate new-yorkaise de retour au pays après trente ans d'absence, venue contempler l'agonie d'un père maudit à qui elle veut arracher une parcelle de vérité, quatre révoltés prêts à tout pour assassiner le chef et libérer leur nations, et Turjillo lui-même, tyran finissant, vivant la vieillesse et la perte de ses forces comme une malédiction.

Mario Vargas Llosa négocie le difficile exercice de l'ouvrage politique avec brio dans un style très personnel, d'une touchante humanité, montrant la barbarie telle qu'elle peut être, à l'image d'une âme aliénée, geyser mortifère aux éclaboussures de sang.

Se refusant pourtant à désigner le dictateur comme un être dont la puissance tiendrait du divin, il fait de Turjillo un homme étrangement commun dont le pouvoir écrasant ne fut possible qu'avec le soutien d'une partie de son peuple, des États-Unis et de sa propre folie.

« La Fête au bouc » est sans conteste un livre

remarquable, réussissant le grand écart parfois si difficile à négocier en littérature : être une étude juste et profondément troublante d'une dictature et de son système de fonctionnement, et un récit haletant.

L'auteur.



Mario Vargas Llosa, issu de la classe moyenne péruvienne, ce fils unique est élevé, en Bolivie, par sa famille maternelle, suite à la séparation de ses parents, et ce n'est qu'en 1946, à l'âge de 10 ans, que Mario part vivre à Lima où il rencontre son père pour la première fois alors

qu'il l'avait longtemps cru mort.

Le couple se reforme alors et s'installe dans une banlieue aisée de la capitale, où il fréquente une école élémentaire catholique avant d'être envoyé en internat à l'Académie militaire par un père qui ne voit pas d'un très bon œil sa vocation poétique naissante. De cet épisode, qui lui laisse un sinistre souvenir, il tirera la matière de son premier roman « La Ville et les chiens » (1963).

Il étudie ensuite la littérature et le droit à l'Université San Marcos, une faculté publique, exerçant en parallèle différentes professions journalistiques: correcteur littéraire puis collaborateur aux rubriques. Durant ses études de littérature et de droit à l'Université San Marcos, une faculté publique, il découvre l'œuvre de Jean-Paul Sartre et le marxisme qui le marquent durablement.

Il combat alors la dictature militaire du général Manuel Odria et s'implique dans une branche étudiante du Parti communiste péruvien qu'il abandonne en protestation de la ligne stalinienne du mouvement sur l'art et la littérature

Grâce à une bourse d'étude, il poursuit son

curus universitaire à Madrid où il obtient, en 1958, son doctorat et épouse alors sa tante par alliance Julia Urquidi, de dix ans son aînée, une relation qui lui inspirera des années plus tard le roman « La Tante Julia et le scribouillard » (1977).

Il s'installe ensuite à Paris, se passionnant pour la littérature du pays et pour la querelle qui oppose Sartre à Albert Camus puis Il part pour Londres et Barcelone où il côtoie les grandes figures de la « Gauche divine ».

En 1964, il se sépare de Julia Urquidi et se remarie avec sa cousine Patricia Llosa, avec qui il aura trois fils et dont il divorcera en 2015.

Pendant son séjour en Europe, il se lie d'amitié avec d'autres jeunes auteurs, futurs piliers de la littérature latino-américaine et, notamment, le Colombien Gabriel García Márquez dont il se distanciera définitivement en 1976, suite à une brouille dont les motifs restent flous.

L'écrivain.



Prix Nobel de littérature en 2010

Avec Julio Cortázar, Carlos Fuentes, Gabriel García Márquez et quelques autres, Mario Vargas Llosa est considéré comme l'un des grands noms de la littérature latino-américaine.

À des degrés divers, tous ces auteurs prennent leurs distances avec la

narration traditionnelle

et revendiquent l'influence des courants littéraires moderniste et postmoderniste européens ou nord-américains auxquels ils empruntent des procédés novateurs, suivant l'exemple de James Joyce et de William Faulkner.

Leur style visionnaire, foisonnant et luxuriant, a révélé au monde entier la complexité artistique, idéologique et politique du continent sud-américain qu'ils peignent comme une entité pittoresque, morcelée et paradoxale.

Considéré par une partie de la critique comme le maître du « bouillonnement romanesque », Vargas Llosa s'écarte totalement du réalisme magique en vigueur chez ses collègues, cherchant à rompre avec la veine indigéniste, qui domine dans les lettres sud-américaines, en visant avant tout à atteindre l'universel dans l'écriture.

Ses textes, qui trahissent l'influence de Faulkner pour les recherches stylistiques et de Balzac pour la densité de l'observation psychologique et sociale, se démarquent par un style polyphonique, une ironie mordante et une tonalité à la fois dramatique et bouffonne dans l'évocation des mythes et des aspirations des peuples latino-américains écrasés par les dictatures.

Ses récits, dont les personnages sont inséparables du climat et du cadre culturel, historique et géographique dont ils sont issus, sont identifiables par une fragmentation de la chronologie et la pluralité de narrateurs.

Dans ses fictions, qui mettent en cause les pouvoirs politiques, symbole du pourrissement moral de la société, l'action qui est soutenue par une écriture épique, se déroule dans une atmosphère oppressante et retranscrit les mutations brutales d'une civilisation marquée par la violence et le sexe, enfermant les protagonistes dans un engrenage implacable.

Au fil de son travail romanesque, Vargas Llosa dessine ainsi une cartographie métissée et cosmopolite issue de ses voyages et de ses expériences personnelles, le Pérou restant néanmoins un invariant thématique dans ses romans. Le 7 octobre 2010, il reçoit le prix Nobel de littérature.



Un homme engagé.

Lors de la campagne présidentielle péruvienne en 1990.

Vargas Llosa est d'abord tenté par le communisme, mais la révolution cubaine, qu'il soutient ardemment au départ, le déçoit à tel point qu'il se tourne directement vers le libéralisme.

Le Printemps de Prague en 1968 et ses lectures d'Alexandre Soljenitsine, Raymond Aron et Jean-François Revel le confortent dans son changement brutal d'opinion, l'éloignant encore un peu plus de l'idéal révolutionnaire.

Dès lors, il ne manifeste aucune retenue dans sa virulente critique du castrisme ou encore de la Révolution sandiniste au Nicaragua et vire vers un positionnement politique «ultra libéral», Son parcours intellectuel étant influencé par des auteurs comme Adam Smith, Karl Popper, Friedrich Hayek ou encore Milton Friedman.

Dans son pays, il fonde le mouvement de droite libérale Libertad et apporte son soutien aux politiques d'austérité de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher.

Candidat à l'élection présidentielle péruvienne de 1990, il est sévèrement battu au second tour, contre toute attente car il a l'appui des médias et des élites, par un inconnu d'origine japonaise, Alberto Fujimori contre lequel il avait essayé de monter la population péruvienne en stigmatisant la communauté asiatique.

À la suite de cette défaite, il quitte le Pérou pour s'établir en Espagne, à Madrid où il

obtient la nationalité espagnole en 1993, sous le gouvernement de Felipe González.

Devant l'Académie de Stockholm, qui lui remet le Prix Nobel, il déclare également, à propos de ses positions : « Je déteste toute forme de nationalisme, d'idéologie – ou plutôt de religion – provinciale, aux idées courtes et exclusives, qui rogne l'horizon intellectuel et dissimule en son sein des préjugés ethniques et racistes, car elle transforme en valeur suprême, en privilège moral et ontologique, la circonstance fortuite du lieu de naissance. ».

Partageant sa vie entre l'Europe et l'Amérique du Sud, il continue de soutenir la politique de rigueur des gouvernements conservateurs occidentaux, notamment de José María Aznar en Espagne et Silvio Berlusconi en Italie.

Fondateur, en 2007, du parti espagnol Union, progrès et démocratie) qui s'auto-définit comme progressiste, il soutient, en avril 2011, lors des élections présidentielles péruviennes, le candidat nationaliste Ollanta Humala, contre la candidate Keiko Fujimori, fille de l'ancien président Alberto Fujimori, son adversaire durant les présidentielles de 1990, condamné pour corruption.

A Méditer...

*« L'avenir nous tourmente, le passé nous retient,
peut-être est-ce pour cela que le présent nous échappe. »*

Gustave Flaubert
Romancier français, 1821-1880

Lettre à Louise Colet, poétesse avec laquelle il entretient, durant une dizaine d'années (1846-1855), une liaison houleuse et intermittente et à qui il adresse une correspondance considérable dans laquelle il pose un regard lucide sur les comportements des individus et de la société.

*« Personnellement, je préfère un dictateur libéral plutôt qu'un
gouvernement démocratique manquant de libéralisme. »*

Friedrich Hayek
Economiste britannique 1899-1992

Déclaration faite au journal conservateur, El Mercurio, le 12 avril 1981, par le philosophe et économiste britannique d'origine autrichienne à propos du dictateur fasciste chilien, Augusto Pinochet...

*« Il y a toujours une bagarre à la clé
quand on cause religion. »*

Sean O'Casey
Dramaturge irlandais 1880-1964

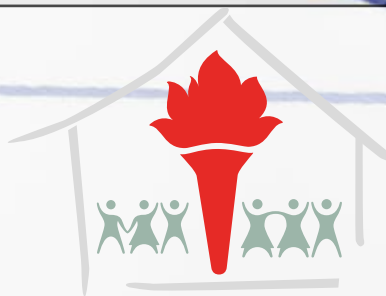
Socialiste et nationaliste engagé, cet auteur dublinois évoque à travers son œuvre les moments clés de l'histoire irlandaise, la guerre d'indépendance entre 1919 et 1921 ainsi que la guerre civile qui suivit la partition du pays.

*« Nous sommes en présence
d'un agenda des loges. »*

Wouter Beke
président du CD&V

Déclaration faite, le 10 mai 2016, au quotidien catholique La Libre Belgique à propos du débat parlementaire sur l'inscription de la laïcité dans la Constitution belge





Maison de la Laïcité
de **Frameries**